

N° ADHÉRENT 2019-20 :

NOM :

PRÉNOM :

TÉL PRO :

TÉL PORTABLE :

EMAIL PRO :

EMAIL PERSO :

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

NUMÉRO DE TÉL EN CAS D'URGENCE :

► JE PEUX PRÉSENTER MA CARTE PROFESSIONNELLE DE L'UM, ☐



= TARIF UM

► JE SUIS RÉMUNÉRÉ(E) PAR L'ENSCM ET JE PEUX PRÉSENTER MA CARTE ENSCM, ☐

= TARIF UM

► JE SUIS PERSONNEL UM HÉBERGÉ ET JE PEUX PRÉSENTER MA CMS ☐



= TARIF HEBERGÉ

À préciser :

BIU	☐	INRIA	☐
CNRS	☐	INSERM	☐
ENSAM	☐	IRD	☐
EPHE	☐	MGEN	☐
INRA	☐	RECTORAT	☐

► JE SUIS ÉTUDIANT(E) DE L'UM ET JE PEUX PRÉSENTER MA CARTE D'ÉTUDIANT ☐



= TARIF ÉTUDIANT

► JE SUIS RETRAITÉ UM ☐

Je suis en mesure de présenter un justificatif d'avoir appartenu professionnellement à l'UM

= TARIF RETRAITÉ

► JE NE SUIS DANS AUCUN DES CAS CI-DESSUS ☐

= TARIF EXTÉRIEUR

Cadre réservé à l'APUM

Carte professionnelle	☐	Certificat médical	☐	Nbre d'atelier(s) fréquenté(s)	☐
Photo d'identité	☐	Questionnaire de santé	☐	Facture remise	☐
Règlement intérieur	☐	Nbre chèque(s)	☐	N° chèque(s):	

INSCRIPTION

ATELIERS 2019 | 2020



04 67 14 30 98



secretariat@apum.fr



www.apum.fr



APUM

DOSSIER D'ADHÉSION : Documents obligatoires

- Photocopie couleur de votre carte UM/CMS
- Formulaire d'inscription complété
- Une photo d'identité pour la carte "Ateliers 19-20"
- Règlement intérieur "Ateliers 19-20" signé (x2)
- Paiement par chèque(s) à l'ordre de l'APUM
- Certificat médical (valable 3 ans)

Si vous avez déjà communiqué votre certificat médical lors d'un atelier APUM 2018/2019, vous n'avez que le questionnaire santé à compléter.

ACTIVITÉ(S) QUE VOUS SOUHAITEZ PRATIQUER :

CHORALE - Mardi de 13h00 à 14h00 ☐
Site Triolet - MDE Triolet

BOLLYWOOD - Jeudi de 12h30 à 13h30 ☐
Site Triolet - MDE Triolet

CARDIO BOXING - Mercredi de 12h30 à 13h30 ☐
Site Triolet - MDE Triolet

FITNESS - Mardi de 12h15 à 13h15 ☐
FDE - Salle Apex

FITNESS - Jeudi de 12h15 à 13h15 ☐
FDE - Salle Apex

LÂCHER PRISE - de ...h.. à ..h.. ☐
En attente

PEINTURE - Jeudi de 17h30 à 19h30 ☐
Site Triolet - Bât 19 - Salle TP chimie micromoléculaire

PAUSE ZEN - Mardi de 12h30 à 13h30 ☐
Site Triolet - Bât 2 - Centre de loisirs

PILATES - Vendredi de 12h30 à 13h30 ☐
Site Triolet - Bât 7 - Salle des ateliers (RDC)

ROCK - Vendredi de 12h45 à 13h45 ☐
Site Triolet - CSU "La Motte Rouge" - Gymnase C

THÉÂTRE D'IMPRO - Jeudi de 12h15 à 13h45 ☐
Site Triolet - Bât 2 - Centre de loisirs

YOGA PILATES - Mardi de 12h30 à 13h30 ☐
Site Triolet - CSU "La Motte Rouge" - Gymnase C

YOGA YOGA - Jeudi de 12h00 à 13h00 ☐
Site Triolet - CSU "La Motte Rouge" - Salle des combats

VOILE -JOURS de à ☐
En attente

ZUMBA - Vendredi de 12h30 à 13h30 ☐
Site Triolet - MDE Triolet

Cadre réservé à l'APUM

Dossier déposé le :

Commentaire :



Règlement intérieur des activités proposées par l'APUM

MODALITÉS D'ADHÉSION :

Les membres devront constituer un dossier d'inscription avec les documents suivants :

- Formulaire d'inscription à compléter,
- Copie couleur de la carte professionnelle,
- Photo d'identité, (pour l'édition de la carte d'adhésion à/aux atelier(s))
- Certificat médical de moins de 3 mois,

Si un certificat a été délivré pour un atelier lors de l'année N-1, l'agent devra compléter le questionnaire santé officiel remis avec le dossier d'inscription.

- Chèque du montant de la cotisation annuelle du ou des ateliers fréquentés,
Possibilité de régler en 1, 2 ou 3 fois, dépôt des chèques prélevés en octobre, novembre et décembre.

Seules les activités sportives sont soumises à obligations de la délivrance d'un certificat médical de moins de 3 mois ou du questionnaire de santé si déjà fourni en N-1.

Le montant de la cotisation annuelle est fonction de l'activité et du statut des membres
Ex : personnel UM, personnel hébergé (CNRS, etc.), retraité de l'UM, personne extérieure.

Si l'adhérent souhaite s'inscrire à plusieurs ateliers une remise sera appliquée à partir du 2^{ème} (5 euros/atelier).

Les tarifs sont modifiés et ajustés en fonction des ateliers.

En conséquence de la hausse de fréquentation de personnes extérieures à certains ateliers, l'APUM décide d'appliquer un tarif « extérieur » pour ces pratiquants de 280€/an pour la saison 2019-2020.

Le tarif hébergé est réservé aux personnels employés dans les composantes, instituts ou structures rattachées à l'UM.

Le dossier d'inscription complet devra être déposé auprès de la secrétaire, pendant ses heures d'ouverture au public, et ce, dans un délai de 2 semaines après la première séance d'essai.

L'adhésion par semestre n'est pas possible.

Si une inscription est demandée en cours d'année, le tarif appliqué sera la totalité de la cotisation annuelle, pas de prorata des mois fréquentés, et les mêmes modalités d'inscriptions s'appliqueront.

Toute cotisation versée pour une activité annuelle n'est pas remboursable sauf sur présentation d'une attestation médicale et/ou si l'intervenant ne peut continuer son activité (exemple : blessure) et ne peut être remplacé.

Le cas échéant, c'est le nombre de trimestre restant à pratiquer qui sera remboursé. (Tout trimestre entamé est dû).

Trimestre 1 = septembre à décembre

Trimestre 2 = janvier à mars

Trimestre 3 = avril à juin.

Après signature du règlement intérieur en 2 exemplaires (1 pour l'agent inscrit, 1 pour l'APUM), les membres recevront une carte d'adhérent « Atelier(s) » qu'ils devront présenter au début de chaque séance de l'activité à l'intervenant.

Pour certaines activités, il vous sera demandé d'apporter votre tapis.

L'intervenant aura l'obligation de demander aux participants de déposer leur carte d'adhérent avant le début de chaque séance.

L'APUM se réserve le droit de ne pas ouvrir un atelier si l'effectif est inférieur à 12 personnels UM.

LES ACTIVITÉS ET LEURS CONDITIONS DE PRATIQUE :

En fonction des activités choisies une certaine assiduité peut être demandée, ainsi que la participation à certaines manifestations externes telles que gala de fin d'année, concerts, démonstrations etc. Ces spécificités seront précisées sur les contrats des intervenants.

Certaines nécessitent un certificat médical à fournir lors de l'adhésion.

L'intervenant s'engage à arriver à l'heure, respecter les horaires et le nombre de séances sur l'année. Le remplacement par une tierce personne n'est pas autorisée (sauf exceptionnellement).

Un mail par le secrétariat de l'APUM sera envoyé aux adhérent(e)s de/ des atelier(s) en cas d'annulation du cours par l'intervenant(e) ou modification du lieu/intervenant(e).

Les adhérent(e)s s'engagent à participer à l'activité, à respecter le matériel fourni et l'organisation de l'activité.

Durant l'activité, l'intervenant est responsable du respect du règlement intérieur et du bon déroulement de la séance. Tout dysfonctionnement devra être signalé rapidement à l'APUM par mail et/ou par téléphone.

Le matériel et les locaux devront être rangés et remis à l'identique afin que les locaux soient accessibles aux autres usagers.

ASSURANCE :

L'APUM vous assure durant toute la durée de l'activité dans les locaux indiqués.

PROCÉDURE EXCEPTIONNELLE / SANCTION :

Tout paiement non reçu après 3 semaines du début de l'activité et après des relances pendant ce délai, entraînera l'exclusion de l'activité.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES / ANNEXES :

Les locaux sont majoritairement mis à disposition par l'Université. Des manifestations (examens, réceptions, réunions, concours etc.) peuvent entraîner des annulations ou des changements de locaux, dont l'APUM ne peut être tenue pour responsable.

Les séances annulées seront, dans la mesure du possible, reportées à une date ultérieure. (Mail du secrétariat sera envoyé aux participant(e)s de/des atelier(s) concerné(s).

Les cours seront suspendus pendant les vacances scolaires ou universitaires, en fonction des lieux de pratique.

Exemple : pour les ateliers qui se déroulent au centre de loisirs (CL), il n'y aura pas de cours pendant les vacances scolaires car le CL accueille les enfants.

Pour les ateliers qui se déroulent à la MDE, pas de cours pendant les vacances universitaires (fac fermée), etc.

Je soussigné(e).....

- ☐ Certifie avoir lu et accepté le règlement intérieur des activités proposées par l'APUM (2 exemplaires à signer = 1 à remettre à l'APUM + 1 à conserver),
- ☐ Donne l'autorisation à l'APUM d'utiliser mon image sur les supports de communication de l'association : site web, réseaux sociaux, site de l'UM, écran du restaurant administratif, médias, etc.

A..... Le.....

Signature de l'adhérent(e)

BOLLYWOOD	Agents rémunérés par l'UM	70 €
	Agents rémunérés par l'ENSCM	70 €
	Hébergés	90 €
	Étudiants de l'UM	30 €
	Retraités de l'UM	80 €
	Extérieurs	280 €

CARDIO BOXING	Agents rémunérés par l'UM	70 €
	Agents rémunérés par l'ENSCM	70 €
	Hébergés	90 €
	Étudiants de l'UM	30 €
	Retraités de l'UM	80 €
	Extérieurs	280 €

CHORALE	Agents rémunérés par l'UM	70 €
	Agents rémunérés par l'ENSCM	70 €
	Hébergés	90 €
	Étudiants de l'UM	40 €
	Retraités de l'UM	80 €
	Extérieurs	170 €

FITNESS	Agents rémunérés par l'UM	70 €
	Agents rémunérés par l'ENSCM	70 €
	Hébergés	90 €
	Étudiants de l'UM	40 €
	Retraités de l'UM	80 €
	Extérieurs	280 €

PAUSE ZEN	Agents rémunérés par l'UM	70 €
	Agents rémunérés par l'ENSCM	70 €
	Hébergés	90 €
	Étudiants de l'UM	30 €
	Retraités de l'UM	80 €
	Extérieurs	280 €

PEINTURE	Agents rémunérés par l'UM	90 €
	Agents rémunérés par l'ENSCM	90 €
	Hébergés	110 €
	Étudiants de l'UM	30 €
	Retraités de l'UM	100 €
	Extérieurs	200 €

PILATES	Agents rémunérés par l'UM	70 €
	Agents rémunérés par l'ENSCM	70 €
	Hébergés	90 €
	Étudiants de l'UM	30 €
	Retraités de l'UM	80 €
	Extérieurs	280 €

ROCK	Agents rémunérés par l'UM	70 €
	Agents rémunérés par l'ENSCM	70 €
	Hébergés	90 €
	Étudiants de l'UM	30 €
	Retraités de l'UM	80 €
	Extérieurs	280 €

THÉÂTRE D'IMPRO	Agents rémunérés par l'UM	70 €
	Agents rémunérés par l'ENSCM	70 €
	Hébergés	90 €
	Étudiants de l'UM	30 €
	Retraités de l'UM	80 €
	Extérieurs	280 €

YOGA PILATES	Agents rémunérés par l'UM	70 €
	Agents rémunérés par l'ENSCM	70 €
	Hébergés	90 €
	Étudiants de l'UM	30 €
	Retraités de l'UM	80 €
	Extérieurs	280 €

YOGA YOGA	Agents rémunérés par l'UM	70 €
	Agents rémunérés par l'ENSCM	70 €
	Hébergés	90 €
	Étudiants de l'UM	30 €
	Retraités de l'UM	80 €
	Extérieurs	280 €

ZUMBA	Agents rémunérés par l'UM	70 €
	Agents rémunérés par l'ENSCM	70 €
	Hébergés	90 €
	Étudiants de l'UM	30 €
	Retraités de l'UM	80 €
	Extérieurs	280 €



TARIF RETRAITÉ DE L'UM
= sur présentation d'un
justificatif d'avoir appartenu
professionnellement à l'UM

TARIF EXTÉRIEUR
= dans aucun des cas ci dessus

Association
des personnels
de l'Université
de Montpellier



Secrétariat

Centre de Loisirs

C.S.U

**Accès
MDE**

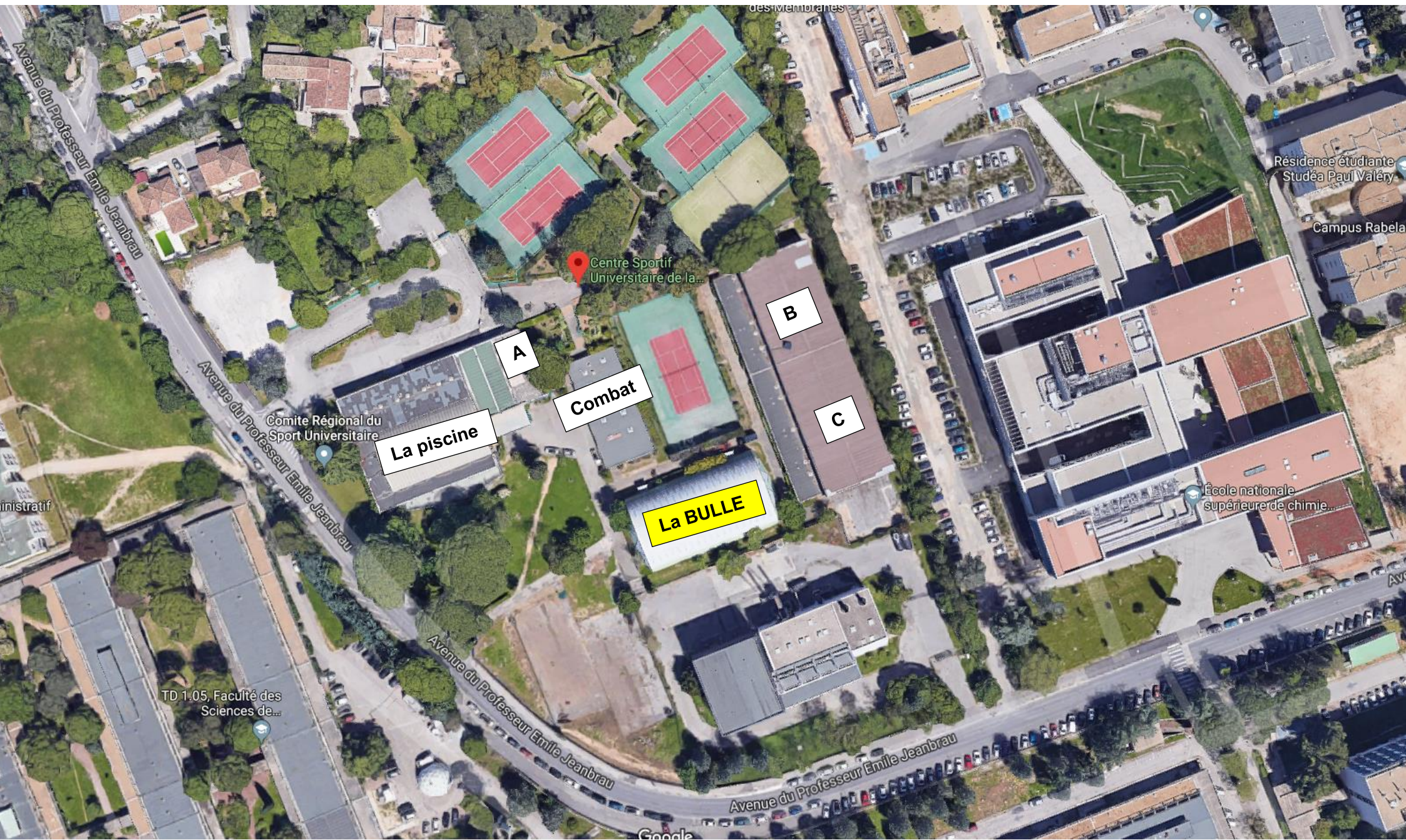
Salle des ateliers, RDC

**Nouvel accès
Truel
(personnels et visiteurs)**

**Nouvel accès
piétons
(temporaire)**

- Zone piétonne
- Sens unique
- Double sens

Secrétariat **APUM** Tél : 04 67 14 30 98



PLANNING ATELIERS

2019 - 2020

LUNDI
Horaire
ATELIERS Prof :

MARDI			
TRIOLET Bât 2 Centre Loisirs	TRIOLET Maison des étudiants	FDE MONTPELLIER	CSU Gymnase C
12H30 - 13H30	13H00 - 14H00	12H15 - 13H15	12H30 - 13H30
PAUSE ZEN Prof : Sophie/Bénédicte	CHORALE Prof : Samuel	FITNESS Prof : Laurence	YOGA PILATES Prof : Aldona

MERCREDI
TRIOLET Maison des Étudiants
 12H30 - 13H30 CARDIO BOXING Prof : Virginie

JEUDI				
CSU Salle des Combats	TRIOLET Maison des étudiants	TRIOLET Bât 2 Centre Loisirs	FDE	TRIOLET Bât 19
12H00-13H00	12H30-13H30	12H15 - 13H45	12H15 - 13H15	17H30 - 19H30
YOGA YOGA Prof : Morgan	BOLLYWOOD Prof : Meena	THÉÂTRE D'IMPRO Prof : Marick	FITNESS Prof : Laurence	PEINTURE Prof : Frédéric

VENDREDI		
TRIOLET Bât 13 Salle des ateliers	CSU Gymnase C	TRIOLET Maison des Étudiants
12H30-13H30	12H45-13H45	12H30 - 13H30
PILATES Prof : Virginie	 ROCK Prof : Lilian	ZUMBA Prof : Aurore



NOUVEAUX COURS
ou NOUVEL INTERVENANT



APUM

 secretariat@apum.fr

 04 67 14 30 98

www.apum.fr

 APUM